

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 AVRIL 2025**  
**PROCES VERBAL**

Le conseil municipal de Montreuil-l'Argillé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, le quinze avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, sous la présidence de M Jean-Louis GROULT, maire.

Etaient présents : Mme CALAIS Martine, M. LE PERRON Jean-Luc, Mme VAUQUELIN Sylvie, adjoints ; M. BESNARD Pascal, , , M. MAILLARD Denis, M. LOUVET Fabrice, M. NOLTINCX Patrick,

Absents excusés : M. BOUGET Philippe, M. FOURET Hubert, M. BIGOT Guillaume, Mme FOLLIOT Mathilde (donnant pouvoir à Mme VAUQUELIN Sylvie), M. PREVOST Corentin, M. RUELLE Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. LE PERRON Jean-Luc.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025**

**FIXE pour 2024 le taux des taxes locales comme suit :**

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière sur bâti	38.13 %	38.13 %
Taxe foncière sur non bâti	38.15 %	38.15 %
Taxe d'habitation	6.65 %	6.65 %

**Produit fiscal attendu :**

**73111 : 229 424.00 €**

**74833 : 80 572.00 €**

**74834 : 4 406.00 €**

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	1 473 732.80	861 2550.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	(si déficit)	(si excédent) 612 477.80
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 473 732.80	1 473 732.80

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	394 732.20	510 308.89
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	256 160.37	104 727.00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	(si déficit)	(si excédent) 35 856.68
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	650 892.57	650 892.57
	TOTAL DU BUDGET	2 124 625.37	2 124 625.37

La commission GESTION émet un avis favorable concernant le budget pour l'année 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le budget primitif principal 2024 de la Commune à la somme de :

- section de fonctionnement

dépenses : 1 473 732.80 €

recettes : 1 473 732.80 €

**- section d'investissement**

dépenses : 650 892.57 €

recettes : 650 892.57 €

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

**DEVIS SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente 3 devis concernant le remplacement des néons dans la salle des fêtes :

- Devis n° DC1643 de l'entreprise Loïc MAULNY d'un montant de 7 649.66 € TTC (6 374.72 € HT),
- Devis n° DE2025159 de l'entreprise DB MORIN d'un montant de 7 971.60 € TTC (6 643.00 € HT),
- Devis n° DE0376 de l'entreprise PF DOMELEC d'un montant de 10 348.63 € TTC (8 623.86 € HT).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DONNE SON ACCORD pour le devis n° DC1643 de l'entreprise Loïc MAULNY d'un montant de 7 649.66 € TTC (6 374.72 € HT).**

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

**CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : SIEGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: 19 500.00 €
- ✓ en section de fonctionnement: 240.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE :**

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

**QUESTIONS DIVERSES**

Réunion du 22 mars 20025 : information concernant le nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections municipales, baisse des subventions de l'Etat et du Département, révision du règlement de la défense incendie.

Point cash – crédit agricole : rencontre avec LEOMIX concernant l'installation d'un DAB. Pas de retour avec la SILOGE.

Rencontre avec les directeurs de LA POSTE, temps de travail de l'agent 1h15 par jour. La Poste de Montreuil n'est pas rentable. Proposition d'être en agence postal communal dans le futur. Proposition de

pose d'un DAB dans la mairie, mais il faut que la commune gère l'agence postale communale. Contrat de 10 ans et assure une recette de 16 000.00 € par an.

Subventions en attente : en attente informations FCSEA.

Sente devant la mairie : M. BESNARD informe que le chemin est dangereux.

Rue Saint Jacques et chemin des Buttes : revêtement.

Stade : lampadaire grillé

Lavoir rue du Moulin : toit en mauvais état, voir pour le rénover.

Salle paroissiale : Madame CALAIS souhaite savoir s'il est possible d'arrêter l'achat de cette salle.

Dossier « petite centralité » : SDIS, salle des fêtes, maison des associations et salle paroissiale.

Voir pour l'achat du Moulin de M. NORQUET pour faire un hébergement pour les personnes âgées.

L'ancienne maison Macère pourrait servir pour la rénovation de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 19h16.

Le Maire,



Jean-Louis GROULT

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc LE PERRON